



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mercredi 18 Octobre 2017 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 06-10-2017

Le Maire,
Jean-Luc Bidal



Ordre du jour du conseil municipal du

Mercredi 18 octobre 2017

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14-09-2017 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 14-09-2017, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Aménagement

- Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier – parcelle BE249 située 78, route de Marignan.
- Mise en place d'un système de vidéo-protection – demande de subventions.

Intercommunalité

- Nomination des délégués titulaires au S.E.M.V

Culture

- Convention de partenariat et de développement d'action socioéducative et culturelle avec le Foyer Culturel de Sciez et la Fédération des Œuvres Laïques.
- Accord de partenariat avec la ville d'Irkoutsk en Russie.

Solidarité

- L'AMF appelle à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA

Cimetière

- Régularisation comptable du budget annexe Caveaux de Sciez

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2017-23 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 655, avenue de Bonnaitrait 74140 SCIEZ – appartement 2 au 1^{er} étage.

Considérant l'urgence de loger une personne sans domicile fixe,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition à titre précaire de l'appartement sis 655, avenue de Bonnaitrait 74140 SCIEZ – appartement 2 au 1^{er} étage.

La présente convention débute le 1^{er} juillet 2017 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction. Une participation financière est consentie pour un montant de 100 € (cent Euros) par mois.

DEC n°2017-24 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition de bâtiments communaux à l'Association Foyer Culturel de Sciez

Considérant l'utilité pour la population de l'association Foyer Culturel de Sciez

Considérant les demandes du Foyer Culturel de Sciez pour l'occupation des bâtiments communaux dans le cadre de leurs actions,

Le Maire décide,

De signer conventions de mise à disposition avec l'association Foyer Culturel de Sciez pour les mises à disposition des biens communaux, détaillé comme suit :

Nom et adresse du bâtiment :

Annexe 1 Mairie, route d'excenevex - ancien garage

Annexe 1 Mairie, route d'excenevex - préau couvert

Bâtiment préfabriqué, route des écoles,

Centre d'Animation de Sciez

Local communal - Bord'Arno

Maison communale 184, route d'Excenevex,

Maison communale 95, avenue de l'Eglise

Maison communale place de l'Eglise

Théâtre du Guidou, Avenue du moulin de la glacière,

Activité :

Poterie

Cours de danse

A.L.A.E

A.L.A.E. et T.A.P. sections sport

Club la joie de vivre

Siège social

Cours de langues, photo...

Activités artistiques

Cours de théâtre

Type d'occupation

Temporaire

Temporaire

Permanente

Temporaire

Temporaire

Permanente

Temporaire

Temporaire

Temporaire

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-25 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition du groupe scolaire des Buclines à l'Association Foyer Culturel de Sciez. Année scolaire 2017-2018

Le Maire de la Commune de Sciez,

Considérant l'utilité pour la population de l'association Foyer Culturel de Sciez

Considérant la demande d'occupation de la salle de motricité du groupe scolaire des Buclines pour l'ALAE, les TAP ainsi que la cuisine pour la pratique de cours de cuisine,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Foyer Culturel de Sciez pour la mise à disposition de la salle de motricité et de la cuisine du groupe scolaire des Buclines.

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 au 10 juillet 2018 selon un planning d'occupation ci-annexé. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-26 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition du groupe scolaire des Petits Crêts à l'Association Foyer Culturel de Sciez. Année scolaire 2017-2018

Considérant l'utilité pour la population de l'association Foyer Culturel de Sciez

Considérant la demande d'occupation de la salle de motricité du groupe scolaire des Petits Crêts pour l'ALAE, les TAP,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Foyer Culturel de Sciez pour la mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire des Petits Crêts.

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 au 10 juillet 2018 selon un planning d'occupation ci-annexé. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-27 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition du bâtiment communal *Centre Nautique* au profit de la Société de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel

Considérant l'utilité pour la population de l'association Société de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel

Considérant la demande de la Société de Sauvetage Sciez-Anthy-Margencel pour l'occupation du bâtiment communal Centre Nautique dans le cadre de leur action,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec la Société de sauvetage Sciez-Anthy-Margencel pour la mise à disposition du Centre Nautique de Sciez situé à la plage de Sciez

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-28 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition d'un équipement sportif pour la pratique du Tennis au profit de l'Association Tennis club de Sciez-Massongy

Considérant l'utilité pour la population de l'association Tennis club de Sciez-Massongy

Considérant la demande de Tennis Club Sciez-Massongy pour le renouvellement de l'occupation et utilisation des équipements sportifs dédiés à la pratique du tennis,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Tennis Club Sciez-Massongy pour la mise à disposition des équipements sportifs dédiés à la pratique du tennis.

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-29 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition d'un équipement sportif pour la pratique du football au profit de l'Association Eveil Sportif de Sciez

Considérant l'utilité pour la population de l'association Eveil Sportif de Sciez

Considérant la demande de l'Eveil sportif de Sciez pour l'occupation et l'utilisation des équipements sportifs dédiés à la pratique du football,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Eveil sportif de Sciez pour la mise à disposition des équipements sportifs dédiés à la pratique du football,

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-30 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition du bâtiment communal *95 avenue de l'Eglise* au profit de l'association Vestiaire Saint Maurice,

Considérant l'utilité pour la population de l'association Vestiaire Saint Maurice

Considérant la demande l'association vestiaire Saint Maurice, pour l'occupation du bâtiment communal 95 avenue de l'Eglise dans le cadre de leur action,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Vestiaire Saint Maurice pour la mise à disposition du garage du bâtiment communal situé 95 avenue de l'Eglise

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-31 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition du bâtiment communal place de l'Eglise au profit de l'association Ensemble musical de Sciez,

Considérant l'utilité pour la population de l'association Ensemble Musical de Sciez

Considérant la demande l'association E.M.S, pour l'occupation du bâtiment communal place l'Eglise dans le cadre de leurs actions,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Ensemble musical de Sciez pour la mise à disposition du 1^{er} étage du bâtiment communal situé place de l'Eglise

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

DEC n°2017-32 du 08-09-2017

Convention de mise à disposition d'un local situé à l'ancienne école de Filly au profit de l'association Léman Horizon Madagascar

Considérant l'utilité pour la population de l'association Léman Horizon Madagascar

Considérant la demande l'association L.H.M, pour l'occupation du local au RDC de l'ancienne école de Filly dans le cadre de leurs actions,

Le Maire décide,

De signer la convention de mise à disposition avec l'association Léman Horizon Madagascar pour la mise à disposition d'un local dans l'ancienne école de Filly.

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Cette occupation est consentie à titre gratuit.

Communications et questions diverses :